

**FICHE D'INSCRIPTION A L'ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE ECHANGE**

Programme proposé par les enseignants d'EPS pour l'année 2018/2019 :

- **De la Zumba/Danse** (Mme Sanna) Activité le Mercredi 14h à 15h30 à la cité internationale « 5 place Paul Ricoeur » 4è étage (près du Gaumont).
- **Du Futsall** (Mr Balivet) Entraînement le Mercredi de 13h à 15h au gymnase Echange.
- **Du Badminton** (Mr Beaulieu) Entraînement le Mercredi de 15h à 17h au gymnase Echange .

Ces horaires s'appliquent pour les entraînements et peuvent varier en fonction des compétitions et des événements (Sortie beach Dinard, Sorties Flashes, Cross...).

Nous vous rappelons que la licence UNSS est obligatoire (assurance) , qu'elle est omnisports , c'est-à-dire qu'elle permet de participer à toutes les manifestations organisées par l'UNSS , y compris celles qui ne sont pas pratiquées au collège (ex :athlétisme , natation , ...) ; ce type de compétiteur/trice doit prévoir son accompagnement par un adulte , parents, entraîneur voire par un enseignant d'un autre établissement.

**L'inscription à l'AS se fait sur la base du volontariat et suppose un engagement annuel. Chacun des élèves devra donc être présent aux entraînements et prévenir le plus tôt possible l'enseignant en cas d'indisponibilité. L'élève sera également émargé sur Pronote dans une liste AS/feuille de présence.**

**Pour s'inscrire, il faut remettre aux enseignants dans une enveloppe :**

- L'autorisation parentale (imprimé joint)
- 1 chèque de 20 euros à l'ordre de **RENNES ECHANGE SPORT** pour la licence seule ou de 25€ avec le tee-shirt de l'A.S. marqué « Collège Échange – A l'Aise Breizh ».

Le Secrétaire/TréSORIER de l'A.S.

Mr BEAULIEU

A découper

Mme La Principale/Présidente de l'A.S.

Mme BLACHE



A découper

A découper

**AUTORISATION PARENTALE**

Je soussigné(e).....père,mère,représentant légal

Demeurant.....

.....

autorise l'élève.....

Téléphone.....

Né le..... Classe de.....

A participer à l'activité de l'association sportive.

Autorise les responsables de l'A.S. à prendre le cas échéant, toutes les mesures utiles en cas d'urgence pour une intervention médicale ou chirurgicale en cas de nécessité.

J'ai pris connaissance des garanties proposées par l'assureur de l'association sportive pour la couverture des dommages corporels de mon enfant dans le cadre des activités de l'A.S. . ( Contrat MAIF Raqvam Associations et collectivités, voir au dos et sur les sites internet du collège ECHANGE et MAIF). Pour une couverture plus large, il est possible de souscrire auprès de la MAIF, un contrat individuel IA Sport+.

Fait à ..... le / / ..... Signature(s)

<b>INDEMNISATION DES DOMMAGES CORPORELS</b> (art. 34 à 41 des conditions générales)	<b>1 - Services d'aide à la personne : assistance à domicile .....</b> <b>2 - Frais médicaux, pharmaceutiques, chirurgicaux, et de transport des blessés .....</b> - dont frais de lunetterie .....	à concurrence de 700 € et dans la limite de 3 semaines 1 400 € 80 € 16 € par jour dans la limite de 310 €
	<b>3 - Pertes justifiées de revenus des personnes actives pour la période d'incapacité de travail résultant de l'accident .....</b> <b>4 - Capital proportionnel au taux d'atteinte permanente à l'intégrité physique et psychique subsistant après consolidation :</b> - jusqu'à 9 % .....	à concurrence de 16 € par jour dans la limite de 3 100 €  6 100 € x taux 7 700 € x taux 13 000 € x taux 16 000 € x taux 23 000 € x taux 46 000 € x taux
	- de 10 à 19 % .....	3 100 €
	<b>5 - Capitaux décès :</b> - capital de base (art. 36.1) .....	3 100 €
	- capitaux supplémentaires (art. 36.1) .....	3 100 €
	- conjoint .....	à concurrence des frais engagés et dans la limite de 7 700 € par victime
	- chaque enfant à charge .....	
	<b>6 - Frais de recherche et de sauvetage de vies humaines .....</b>	